

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

-----  
**S M I C A**  
-----

Immeuble Le Sérial  
10 rue du Faubourg Lo Barri  
12000 RODEZ

**Séance** : 15 juin 2023

**Numéro** : 8

**Objet** : Délégation pour demande  
de financements fonds vert

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quinze juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2023, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Sainte-Catherine, Place Sainte-Catherine, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

11 membres présents, 6 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Anne CALMELS, Jacques GARDE, Thierry SERIN

**Membres absents** : Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Vu l'instruction technique du 08 février 2019 (DGPE/SDCB/2019-122) sur les obligations légales de débroussaillage,

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical sur la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, autrement appelé fonds vert qui pourrait être sollicité car le SMICA travaille actuellement en lien avec le SDIS sur un projet relatif à l'Obligation Légale de Débroussaillage.

Dans ce cadre, Monsieur le Président demande l'autorisation des membres du Comité Syndical de procéder à des demandes de financements au titre du fonds vert.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**AUTORISE** son Président à réaliser des demandes au titre du fonds vert pour 2023 et 2024.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**